

EGZAMIN Z JEZYKA FRANCUSKIEGO

I. Résumez en français le texte ci-dessous avec vos propres mots. Le texte final ne devrait pas dépasser une page normalisée.

École obligatoire : une promesse, des problèmes

Natacha Polony explique les problèmes que pose la réforme de l'école d'Emmanuel Macron, exposée dans son discours sur le séparatisme. Entre autres, le Président de la République décide de rendre l'instruction à l'école obligatoire à tous les élèves.

« Une décision, sans doute l'une des plus radicales depuis les lois de 1882 et celles assurant la mixité scolaire entre garçons et filles en 1969. » C'est en ces termes qu'Emmanuel Macron a présenté, dans son discours contre le séparatisme islamiste, la décision de rendre obligatoire, non plus seulement l'instruction, mais bien l'école. Et force est de constater que, une fois n'est pas coutume, il ne s'agit pas d'une exagération de bateleur. La décision est bel et bien majeure, même si elle ne concerne que quelque 50.000 élèves. En effet, elle modifie un équilibre négocié depuis plus d'un siècle, et qui nous raconte le statut si particulier de l'école républicaine.

De qui doit relever l'éducation des enfants ? Telle est bien la question que rouvre cette modification de la loi. Car, jusqu'à présent, c'est bien l'instruction qui était obligatoire en France, qu'elle fût délivrée par l'école publique, par une école privée sous contrat d'association avec l'État, par une école privée hors contrat ou par la famille elle-même. À charge pour les instances académiques de vérifier la qualité de l'enseignement délivré par les familles ou dans ces écoles hors contrat, non tenues de respecter strictement les programmes de l'Éducation nationale.

L'inscription dans la loi de l'école obligatoire, laïque et gratuite aurait pu conduire, bien sûr, à supprimer toute autre structure. Après tout, le projet formulé à la fin du XVIIIe siècle, notamment par Condorcet, faisait de l'école l'outil de l'émancipation par le savoir, pour permettre aux futurs citoyens d'échapper aux déterminismes et aux préjugés auxquels les condamnait leur naissance. Si une famille décidait de maintenir son enfant dans l'idée que la Terre est plate, l'école serait là pour lui enseigner les vérités scientifiques faisant de lui un homme libre, capable de distinguer savoir et croyance. Pourtant, il a été décidé que des écoles privées – pour la plupart catholiques – sous contrat d'association avec l'État pourraient scolariser un quota d'environ 20 % des enfants. Et les autres structures, écoles hors contrat ou

instruction à la maison, ont été maintenues avec l'idée que ces formes marginales constituaient une concession nécessaire à la liberté individuelle.

Pour le dire simplement, la République diffère des démocraties libérales en ce qu'elle ne se conçoit pas comme une somme d'intérêts individuels mais tente d'articuler la liberté des individus avec les intérêts collectifs. En l'occurrence, l'éducation, en République, n'est pas seulement un service rendu aux familles pour leur permettre d'éduquer plus facilement leurs enfants. Elle est une institution de la nation qui forme le creuset dans lequel se constitue la communauté politique, autour de valeurs et de récits partagés.

Tout le problème vient du fait que la tolérance qui était accordée pour offrir une voie différente à ceux qui, souvent pour des raisons pédagogiques plus qu'idéologiques, ne s'intègrent pas à l'école publique, a été détournée par des gens dont le but est surtout de ne pas confronter leurs enfants à des discours qu'ils considèrent comme impies. Le séparatisme islamiste visé par Emmanuel Macron ne constitue qu'une petite proportion des cas d'enfants scolarisés dans leur famille, mais une proportion qui augmente.

Pour autant, faut-il, pour régler ce problème évidemment majeur, réduire la liberté de ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas scolariser leurs enfants en collectivité ? La question est rendue plus prégnante par le fait que les cas de parents faisant le choix de l'école à la maison ont augmenté ces dernières années – comme d'ailleurs les inscriptions dans le privé hors contrat. Pourquoi ? D'abord parce que la demande des familles de voir l'école s'adapter à leur enfant nourrit ce phénomène. C'est une conséquence directe de cet individualisme qui rend toute forme de collectivité moins évidente et moins supportable. Mais il ne faut pas négliger non plus une dimension purement pédagogique. Nombre de parents ont pris acte de la faillite de l'école républicaine et de son incapacité à transmettre des connaissances ou à porter chaque enfant à l'excellence. Ceux-là savent qu'il faut désormais s'extraire des programmes scolaires de l'Éducation nationale pour pouvoir enseigner véritablement la grammaire ou commencer les quatre opérations fondamentales dès le CP¹.

On ne saurait demander à l'école de s'adapter miraculeusement à chaque enfant. Mais si l'école publique remplissait sa vocation en promettant à chaque enfant de le pousser au plus haut de ses capacités et de lui offrir cette culture générale qui permet de franchir les classes sociales, il est certain que le recours à des systèmes de substitution serait moins important. On peut même parier qu'une part des familles attirées par un enseignement religieux y renoncerait pour aller

¹ le CP = le cours préparatoire ou la première classe de l'école élémentaire française

vers un système efficace et gratuit. Là encore, le communautarisme se nourrit de nos échecs et de nos renoncements. Désormais, il va falloir organiser le retour de ces enfants vers des structures plus classiques, réfléchir aux dérogations nécessaires, et surtout contrôler sans mobiliser les moyens de l'État pour des cas qui n'en vaudraient pas la peine.

Dans une époque où les individus ont de plus en plus de mal à supporter la contrainte que constitue la collectivité, il appartient à la puissance publique d'être irréprochable et à la République de tenir ses promesses pour faire accepter que la défense du bien commun n'est pas une entrave à nos libertés.

source : <https://www.marianne.net>

II. Traduisez le texte suivant en polonais

Instauré en 2002 et optionnel, le congé de paternité séduit de plus en plus de Français. A tel point qu'aujourd'hui, sept jeunes pères sur dix le prennent. Certains regrettent qu'il ne soit pas assez long. D'autres n'en profitent tout simplement pas. Ceux dont les emplois sont les plus précaires, par exemple. Mais aussi les cadres aux salaires élevés.

Aujourd'hui, en France, un jeune père a la possibilité – s'il le souhaite – de prendre 11 jours consécutifs dans les quatre mois qui suivent la naissance de son enfant (18 jours pour une naissance multiple). A cela s'ajoutent trois jours à la charge de l'employeur. Mais le système va changer en juillet 2021. Comme l'a annoncé Emmanuel Macron le 23 septembre, la durée du congé de paternité va être doublée, passant de 14 à 28 jours. Et sur ces 28 jours, les jeunes pères auront l'obligation d'en prendre sept immédiatement après la naissance de l'enfant. Paul, cadre supérieur, salue cette obligation qui, jusqu'ici, n'en était justement pas une. « Le congé maternel était une obligation, alors que le congé paternel était un droit ; ça change tout. »

source : <https://madame.lefigaro.fr/>

III. Développez un des sujets proposés en environ une page.

- I.** Parler de la politique pendant un dîner familial débouche presque toujours sur une dispute. Pourquoi, d'après vous, les questions politiques suscitent autant d'émotions ?
- II.** La liberté d'expression est un fondement majeur de toute démocratie. Comment la promouvoir et protéger ? Argumentez vos propos.
- III.** Victor Hugo aurait dit que le bonheur est parfois caché dans l'inconnu. Qu'en pensez-vous ? Qu'est-ce que c'est pour vous le bonheur ? Argumentez vos propos.

IV. Remplissez les trous ci-dessous avec les éléments appropriés. Choisissez la réponse correcte A, B, C ou D et écrivez-la sur la feuille de réponse.

L'entourage du ministère du Travail a donné une précision sur les conditions permettant d'avoir accès à l'arrêt maladie (1) garde de mineurs de moins de 16 ans. Elle risque de (2) les parents en télétravail et débordés par leurs enfants...

C'est la question (3) font face de nombreux parents qui doivent, depuis lundi, cumuler école à la maison et télétravail : comment s'occuper (4) enfants et travailler en même temps ?

Chacun (5) son organisation familiale, un peu en mode (6) Marie, trois enfants (7) dans un appartement parisien, est ainsi passée en télétravail et en mesure toute la difficulté. Et même la galère. "Quand tu es à cinq dans la même pièce, ce n'est pas seulement que tu es moins efficace, c'est que tu deviens (8) !", nous raconte-t-elle. "Tu essaies de faire une journée de travail normale, mais il faut aussi assurer (9) pédagogique des enfants. J'ai aussi un bébé, et à côté de ça, tu reçois plein de sollicitations, de mails, d'appels auxquels il faut répondre..."

L'exemple de Marie (10) dupliquer chez les télétravailleurs avec enfants, et ressembler à un de ces dessins humoristiques postés depuis pas longtemps sur Instagram ou sur Facebook représentant des histoires de confinement.

Il y a ceux qui tentent de créer un cycle, comme Stéphanie, qui essaie de travailler le matin pendant que son conjoint gère les trois enfants, et (11) l'après-midi. Laura, elle, est dans un autre cas : mère séparée (12) deux enfants, son employeur lui a permis de rester chez elle pour s'en occuper. Elle n'est ni en télétravail, ni en arrêt maladie. "Les RH m'ont mis en 'autre absence', ils géreront ensuite pour voir dans quelle (13) cela rentre", explique celle qui est donc payée, mais sans travailler. Un vrai confort permis par sa grande entreprise parisienne. Mais en fin (14) semaine, elle confiera ses enfants à son ex-conjoint et passera (15) télétravail.

A chaque fois, des situations compliquées, épuisantes, surtout quand on sait qu'il faudra (16) dans la durée. Au point que Marie s'interroge : "Avec mon conjoint, on se demande si on ne va pas essayer de se mettre l'un, puis l'autre, en arrêt de travail, en alternant une semaine chacun." (17) l'employeur de Marie ne lui propose rien d'autre que de poser des jours de congé.

Forcément, pour tous ces parents **(18)**, la question **(19)** latente : comment fonctionne l'arrêt de travail proposé la semaine dernière par le gouvernement aux parents salariés qui n'ont pas de garde d'enfant possible ?

Avec la fermeture des écoles, il **(20)** qu'en l'absence de solution de garde, l'un des deux parents pouvait demander un arrêt de travail indemnisé, sans délai de carence, et valable le temps que dureront les fermetures des structures d'accueil.

d'après : <https://www.lci.fr/>

	A	B	C	D
1.	pourvu que la	en cas de	à condition de la	vu la
2.	décevoir	déplaire	dénoncer	défaire
3.	auquel	à laquelle	auxquels	auxquelles
4.	aux	des	par les	avec les
5.	dérange	critique	boutique	dessine
6.	bric-à-brac	ordre	négociation	dispute
7.	amusés	terrifiés	contractés	confinés
8.	raisonnable	sérieuse	dingue	travailleuse
9.	le confort	la stabilité	la continuité	l'effort
10.	pourrait	aurait pu	pouvait	a pu
11.	à tout prix	à l'inverse	à contre coup	à priori
12.	avec	sans	pour	contre
13.	tiroir	boîte	secteur	case
14.	----	de	de la	du
15.	en	au	du	vers le
16.	mettre	prendre	tenir	faire
17.	Vu que	Ainsi que	Car	Alors que
18.	au bout du rouleau	à pic	d'arrache-pied	en un clin d'œil
19.	devient	revient	advient	intervient
20.	est annoncé	avait été annoncé	sera annoncé	serait annoncé